

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Énergie : vers la construction d'une centrale solaire près de Mouila

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

DANS l'optique de diversifier les sources de production d'énergie pour disposer d'un mix énergétique majoritairement en énergies renouvelables, contrairement à la situation actuelle où la source est plutôt d'origine thermique, le gouvernement vient de sceller un accord avec l'entreprise Desiba Energy pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Doubou, dans la province de la Ngounié. C'est hier, au siège du secrétariat du Plan d'accélération de la transformation (PAT) à Libreville, que les deux parties ont procédé à la signature officielle des documents. Desiba Energy,

une entreprise de droit turc, était représentée par son directeur général, Ulkan Delikan. Les ministres de l'Économie et de la Relance, Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou, et de la Promotion des investissements Carmen Ndaot, qui a présidé la cérémonie en l'absence de son collègue de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze, ont représenté le gouvernement. Située près de Mouila, la localité de Doubou recevra la centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 20 MW. Le coût global de ce projet est évalué à 27 millions d'euros (environ 17768 181 802 francs CFA) pour un prix d'achat du kilowatt de 95 FCFA et une durée de mise en œuvre de douze (12) mois. Ce projet va permettre de dimi-

nuer l'impact négatif sur l'environnement des énergies fossiles et répondre aux besoins croissants de disponibilité de puissance sur le Réseau interconnecté (RIC) de la Louetsi, marqué notamment par des dysfonctionnements de la centrale hydroélectrique de Bongolo (5,5 MW) ayant pour conséquence l'augmentation du prix de l'électricité du fait du mix énergétique essentiellement thermique; une qualité de service aux usagers très dégradée, etc.



Photo : GMMN

Echange de documents entre le ministre de la Promotion des investissements Carmen Ndaot et Ulkan Delikan, directeur général de Desiba Energy.

Mines : des projets pour améliorer la contribution du secteur

G.R.M
Libreville/Gabon

LORS des conférences budgétaires qui se sont tenues dernièrement, Vincent de Paul Massassa, le ministre en charge des Mines, n'a pas manqué d'exposer sur le développement de ce pan essentiel de l'économie gabonaise, lors de l'échange mardi dernier avec le ministre du Budget et des Comptes publics, Sosthène Osoungou Ndibangoye.



Photo : Sylvain Maganga

Cet exposé en conférence budgétaire entre dans le cadre du processus d'élaboration du projet de loi de finances (PLF) 2022. Le ministre Massassa a, de ce fait, considéré les projets présentés comme importants pour prendre le relais du manganèse, une ressource que nous connaissons depuis longtemps. Les nouveaux projets concernent l'important gisement de fer de Belinga, mais aussi ceux de Baniaka (dans la région de Boumango) et de Bilingui, dans la province de la Nyanga.

Le ministre Vincent de Paul Massassa (ici lors d'une audition à l'Assemblée).

"Nous espérons remettre sur les rails ces projets qui feraient que le secteur minier contribue davantage à l'économie et au budget du pays", a escompté le ministre Massassa. Non sans évoquer plusieurs autres ressources minérales dont regorge le pays. Notamment, le marbre de Doussegoussou à Tchibanga, ou encore le gisement polymétallique de Maboumine.



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union des Forestiers et Industriels du bois du Gabon (UFIGA), tient à marquer ses vives inquiétudes concernant la publication de l'Arrêté N°041/MEFMEPCPAT/CAB-M signé le 23 juillet 2021 par le Ministre des Eaux & Forêts, arrêté relatif à la mise en place d'un Système de Contrôle de la Légalité et de la Traçabilité des Bois.

Les contrôles supplémentaires de ce nouveau système s'ajoutent aux contrôles périodiques déjà effectués par l'Administration pour s'assurer de l'origine et de la légalité du bois exploité. En cas de doute sur l'efficacité des contrôles déjà effectués, le recours à l'Inspection Générale des Services n'aurait-il pas suffi à corriger les manquements dans l'exécution de ces contrôles?

Au niveau certification de la légalité et de la traçabilité, il serait opportun de respecter la règle de l'indépendance comme exigé dans toute certification. Dans ce sens, l'Organisme Certificateur ne peut être qu'externe et non représenté par une structure dépendant du Ministère des Eaux & Forêts.

Aujourd'hui, les 14 membres de l'UFIGA, qui emploient 6300 personnes en direct et génèrent 10000 emplois indirects sont tous certifiés ou en voie de le devenir au 31 décembre 2022.

Nous avons toujours soutenu et souvent précédé les mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance forestière. Pour améliorer la compétitivité de la filière forêt-bois gabonaise au niveau mondial, aujourd'hui nous avons besoin de réduire la complexité administrative et les coûts supplémentaires qu'elle induit; bien entendu dans le respect absolu des lois gabonaises et des meilleures pratiques mondiales en terme d'environnement.

Les membres de l'UFIGA
Union des Forestiers et des Industriels du Bois du Gabon